

DÉCISIONS de la 1^{re} Assemblée extraordinaire d'unité de négociation CSSDM de
l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mercredi 4 septembre 2024
à 10 h 00 pour la session préliminaire et à 17 h 30 pour la session principale,
par vidéoconférence

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01.01** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté au document AGC.2425.001 :
1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption d'un procès-verbal
 3. Entente relative aux mesures pour les personnes enseignantes retraitées

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

- 01.02** Que le procès-verbal de la 1^{re} Assemblée extraordinaire d'unité de négociation CSSDM tenue le 18 janvier 2024 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 9 septembre 2024, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

ENTENTE RELATIVE AUX MESURES POUR LES PERSONNES ENSEIGNANTES RETRAITÉES

- 01.03** Que l'Assemblée d'unité de négociation CSSDM accepte l'Entente hors convention sur les mesures pour les personnes enseignantes retraitées pour l'année scolaire 2024-2025, comme présentée au document AGC.2425.002.

